

## Formulaire des subventions communales pour l'assainissement énergétique dans le domaine de la rénovation

Je soussigné(e) :

Matricule : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et localité : .....

Tél. / GSM : .....

E-mail : .....

Numéro de compte :

IBAN






Établissement financier : .....

Titulaire du compte : .....

Concerne l'immeuble :

Adresse : ..... L- ..... Strassen

- Propriétaire  
 Locataire

**sollicite un subside communal pour (cochez la case qui convient):**

<input type="checkbox"/>	Isolation extérieur des murs	*25 % max. 4.000€
<input type="checkbox"/>	Isolation intérieur des murs	*25 % max. 4.000€
<input type="checkbox"/>	Isolation des murs contre sol ou zone non chauffée	*25 % max. 2.000€
<input type="checkbox"/>	Isolation de la toiture inclinée ou plate	*25 % max. 4.000€
<input type="checkbox"/>	Isolation de la dalle supérieure contre zone non chauffée	*25 % max. 2.000€
<input type="checkbox"/>	Isolation de la dalle inférieure contre zone non chauffée ou sol ou extérieur	*25 % max. 2.000€
<input type="checkbox"/>	Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres	*25 % max. 4.000€
<input type="checkbox"/>	Ventilation contrôlée	*25 %
<input type="checkbox"/>	Conseil en énergie par un conseiller agréé	*25 %

*\*pourcentage de la prime allouée par l'Etat de l'Administration de l'Environnement.*

### Pièces à joindre obligatoirement :

- Copie du document attestant l'obtention de la subvention de l'Etat avec indication du montant alloué avec les annexes respectives
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

**Le déclarant certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts, et qu'il a pris connaissance que le subside est sujet à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.**

**Conditions d'éligibilité**

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention communale en assainissements énergétiques dans le domaine de la rénovation il faut remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique.
- Être propriétaire ou copropriétaire du bien à rénover sur le territoire de la commune de Strassen au moment de la demande.
- Être bénéficiaire de la prime allouée par l'Administration de l'environnement conformément la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement et au règlement grand-ducal du 7 avril 2022, désignés Klimabonus.
- La demande de subvention est introduite au plus tard 6 mois après réception de la décision ministérielle attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat.

Strassen, le .....

.....

Signature

**Protection des données personnelles :**

Les informations vous concernant, recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018. Vos données personnelles seront conservées pendant dix années.